Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260306-2026_03_10-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 06 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Auguste MEROT, Florence HERAULT, Anthony BERTHELOT, Jean-Luc MAHE, Christophe BAUDOUIN, Jérôme PREVOT, Sandrine HAVEZ

ABSENTS excusés : Louri JEFFROY, Vanessa MISSUD

Secrétaire de séance : Florence HERAULT

Date de convocation : 27 février 2026

***. ***

10. Délibération pour le remboursement des frais à M LE DUAULT Michel

Monsieur LE DUAULT Michel, à réglé le 25/03/2026 à la société Autodistribution – AD Armorique située à Saint-Brieuc, la somme de 35.42 € pour l'achat d'une boite de filtre à gasoil pour le camion du service technique.

Monsieur Le Duault à fourni la facture à la mairie afin de lui rembourser les frais avancés pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le remboursement des frais de 35.42 € à M. LE DUAULT Michel.

Extrait certifié conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR